



Assemblée nationale, le **06 DEC. 2016**

Monsieur,

Vous m'avez récemment interpellé au sujet d'un supposé amendement porté lors de l'examen du projet de loi de finances 2017 par Monsieur Franck Marlin et visant à supprimer le financement de nouveaux radars.

Je tiens d'abord à vous informer qu'aucun amendement de ce type n'a été soutenu par Monsieur Marlin, ni en Commission des Finances, ni même en séance publique.

Néanmoins, il me semble tout à fait utile d'apporter quelques éléments d'éclaircissement à cette saisine.

Il y est fait mention de la hausse récente de la mortalité routière, ce que nous regrettons tous. Chacun s'accorde pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. Il convient de noter que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

S'agissant de manne financière que représenteraient les radars pour l'Etat. Les amendes liées aux excès de vitesse représentaient 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros malheureusement engendrés par les accidents de la route recensés sur la même période.

Ces sommes sont, pour plus de la moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Par ailleurs, les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent, à ce titre, les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, on observe ainsi une baisse de 60% des accidents graves dans les zones dangereuses où ont été installés de nouveaux radars.

Vous pouvez le constater, ces dépenses ne le sont pas à perte mais constituent un véritable investissement en faveur de la protection des automobilistes.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

*8:1 - v.s.*



Romain COLAS  
Député de l'Essonne

Romain COLAS – Député

Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université – 75007 PARIS

Permanence Parlementaire – 59 rue Pierre Brosolette – 91130 RIS-ORANGIS